

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 10 mars 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Jean-Pascal GOURNES - Didier KHELFA - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Yves VIDAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA - Arnaud MERCIER représenté par Jean-Pascal GOURNES.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Philippe GINOUX - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Amapola VENTRON - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-021-11440/22/BM

■ **Renouvellement de l'adhésion à l'Association Graines de Troc et paiement de la cotisation 2022**

15617

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association « Graines de Troc » a pour objet la préservation et la diffusion des semences reproductibles et libres de droits dans la perspective générale de défendre l'environnement, la sécurité alimentaire et la biodiversité cultivée.

Pour atteindre ses objectifs, l'association propose notamment :

- de développer et promouvoir le troc comme moyen d'échange des semences reproductibles,
- de diffuser et transmettre des savoir-faire liés au jardinage et en particulier à l'auto-production des semences,
- d'informer le public sur les thématiques environnementales et alimentaires liées aux semences, à la biodiversité cultivée et au système agro-alimentaire en général,
- d'organiser et promouvoir les événements publics liés aux semences et à la biodiversité,
- de soutenir sous formes diverses les initiatives qui œuvrent aux mêmes objectifs que ceux de l'association.

Il est rappelé que la médiathèque intercommunale, située sur le territoire Istres-Ouest Provence, est chargée de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle de la population.

Elle contribue à la construction et au développement, sur le territoire Istres-Ouest Provence, d'une politique active, dynamique et vivante en matière culturelle.

Dans ce cadre, la médiathèque intercommunale du territoire Istres-Ouest Provence a récemment mis en place un nouveau service, la grainothèque.

La grainothèque est un espace où il est possible de déposer et d'échanger librement des graines de fleurs, de fruits et de légumes.

Véritable lieu d'échanges et d'information, ce nouveau service tend à promouvoir le jardinage pour tous et à rendre compte des différents enjeux en matière d'environnement (lutte contre le gaspillage, autoconsommation, qualité nutritionnelle).

A ce titre, l'association « Graines de Troc », qui fournit également à ses membres diverses ressources, telles que des manuels techniques, des produits de communication, et met à leur disposition une « foire aux questions » sur ces thématiques, constitue une ressource importante et indispensable permettant la coordination et la mise en valeur du service grainothèque de la médiathèque intercommunale.

Par délibération n° CSGE 009-6296/19/BM du Bureau de la Métropole du 20 juin 2019, la Métropole Aix-Marseille Provence a adhéré à l'association « Graines de Troc ».

Aussi, pour permettre à la médiathèque intercommunale du territoire Istres-Ouest Provence de bénéficier des actions mises en œuvre par l'association « Graines de Troc », la Métropole Aix-Marseille-Provence renouvelle, chaque année, son adhésion et souhaite donc adhérer à cette association au titre de l'année 2022.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 25 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° CSGE 009-6296/19/BM du Bureau de la Métropole du 20 juin 2019 portant adhésion de la Métropole à l'association « Graines de Troc » ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence 7 mars 2022.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'association « Graines de Troc » a pour objet la préservation et la diffusion des semences reproductibles et libres de droits dans la perspective générale de défendre l'environnement, la sécurité alimentaire et la biodiversité cultivée ;
- Que la médiathèque intercommunale située sur le territoire Istres-Ouest Provence a récemment mis en place un service de grainothèque, espace où il est possible de déposer et d'échanger librement des graines de fleurs, de fruits et de légumes ;

- Qu'à ce titre et pour permettre à la médiathèque intercommunale du territoire Istres-Ouest Provence de bénéficier des actions mises en œuvre par l'association « Graines de Troc » dans le cadre de son nouveau service de grainothèque, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion à cette association au titre de l'année 2022 ;

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association « Graines de Troc » pour l'année 2022 et le paiement de la cotisation correspondante, d'un montant de 25 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le Budget Principal de la Métropole - Chapitre 011 - Nature 6281- Sous-politique R215 - service gestionnaire COTIS - Fonction 020.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Culture, Innovation numérique

Daniel GAGNON